

## REGLEMENT

**Marché de la création et de l'artisanat d'art de Billom 2024****SAM'DI L'ART**

Samedi 29 juin / 27 juillet / 24 août

De 9h30 à 14h30

Le marché de la création et de l'artisanat d'art, organisé par la Ville de Billom en lien avec les artistes locaux, se déroulera sur la place de la Halle (place de la Fontaine) à Billom.

Le but de SAM'DI L'ART est de rendre l'art accessible à tous les publics et de soutenir les artistes billomois et de la région.

Pour la première fois cette année, des mini-conférences animées par les artistes qui le souhaitent ainsi que des visites d'ateliers seront proposées aux visiteuses et visiteurs.

L'originalité, la qualité, la diversité, la quantité des œuvres présentées, et la convivialité avec les exposants doit permettre d'attirer un public nombreux.

L'entrée du public est libre et gratuite.

**Le marché de l'art est ouvert aux artistes et aux artisan·es d'art professionnel·les.**

**INSCRIPTION - SELECTION****Inscription avant le 24 mai**

**Il sera demandé à l'inscription le numéro Siret et APE, une attestation d'assurance, 2 photos des créations dont une en situation sur le stand.**

Un comité de sélection se réunira fin mai pour étudier les candidatures.

Les participant·es peuvent vendre librement leurs créations personnelles (**pas de travaux d'élèves, ni reproductions, ni revente**).

**EMPLACEMENT**

Chaque participant disposera d'un emplacement numéroté de maximum 3 mètres de long par 2 mètres de large à aménager par ses soins (prévoir son matériel d'exposition et un parasol éventuellement). Merci d'éviter les barnums.

L'emplacement n'est pas payant mais soumis à une caution de 30€ qui sera encaissée en cas d'absence non justifiée. Elle sera restituée aux exposants présents ou dont l'absence a été annoncée à l'organisateur.

L'attribution des emplacements dans la limite des places disponibles relève de la seule décision de l'organisateur.

## **ANIMATION**

Autour du marché.

L'organisateur souhaiterait mettre en place une « petite agora » pour que les artistes qui participent au marché ou qui le souhaitent présentent et expliquent leur travail, techniques, etc.... Cela permettrait à des artistes peu ou pas concerné·es par le marché d'être présent·es. Ces rencontres de 45 minutes maximum pourront être accompagnées de démonstrations.

Visite d'ateliers – **uniquement pour les ateliers situés à Billom**. Cela permettrait aux visiteurs de découvrir concrètement les pratiques des artistes. L'organisateur proposera deux ou trois visites guidées pour chaque marché.

## **INSTALLATION**

L'installation du marché se fera **de 8h00 à 09h30** selon les directives de l'organisateur.

**Ouverture au public de 9h30 à 14h30.**

Les exposant·es devront assurer une présence continue de leur stand durant la totalité de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, d'interdiction préfectorale ou de prévisions météo très défavorables (vent important, fortes pluies etc..). L'information sera communiquée par e.mail aux exposant·es.

## **ASSURANCE**

Les exposant·es s'engagent à fournir une attestation d'assurance couvrant ce genre de manifestation.

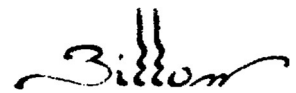
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dégradation sur les stands.

Les participant·es s'engagent à laisser leur emplacement propre à l'issue de la manifestation.

Le respect de la législation en vigueur en matière fiscale, sociale et commerciale est un impératif.

La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

[Pour vous inscrire :](#)



Envoyer le bulletin d'inscription avec les pièces demandées par courrier :

Mairie de Billom – service culture 10 rue Carnot 63160 BILLOM

Télécharger le formulaire d'inscription sur le site :

<https://www.billom.fr/Marche-de-creation-et-d-artisanat-d-art>

Pour toutes informations : s.sester@billom.fr / 04 73 73 37 67 / 06 75 73 97 35

Sylvie Ducatteau, ajointe à la culture : 06 42 96 02 54